

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :
Contribution des 4 Communautés de
communes en 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 02 avril 2024 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 48 délégués sur 82, convoqués le 26 mars 2024.

Etaients présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Claire ANDRÉ, Valérie BERNARD, Rita ERIGONI, Messieurs Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Christian LIMOUSIN, Guy CAGNIN, Emmanuel GINET, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Patrice MARTIN, Pascal PAIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gilbert BOUCHON, Fabrice VENET, Julien BELLAND, Pascal VETTARD, Eric ELIE, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Alain TÊTU, Giuliano D'ANDREA, Gilles CELLARD, Denis SOUCHON.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Messieurs Clément BOYER, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard LAVIRE.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Cyrille DUMOULIN, Eloi PONS et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Jean-Michel BOULMÉ à Anne BOLLACHE (CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon)
- Jean-Alex PELLETIER à Françoise VEYSSET-RABILLOUD (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Véronique CORNA, Messieurs Joël BRUNET, Christian de BOISSIEU, Daniel FABRE, Patrice FREY, Marc JANODY, Eric BEAUFORT, Gabriel FOURNIER, Jean MARCELLI, Jean-Marc DUSSARRAT, Thierry LADREY, Jean-François BONIN, Gaël ALLAIN et Jean-Michel MASSON.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Anne FABIANO et Andrée RACCURT, Monsieur Philippe POIRSON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs Pierre BELY et Christian BATAILLY.

CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE.

Est élue secrétaire de séance : Mme Anne BOLLACHE (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtère à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2024 est de 191 097,40 euros.
La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2019 (entré en vigueur le 1er janvier 2022).
Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant septembre 2024 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

**Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

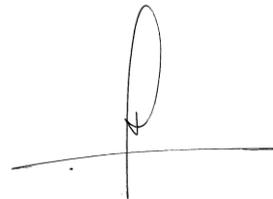
APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 191 097,40 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*
